



**DÉCOUVREZ « MON ESPACE »,
LA NOUVELLE APPLICATION DE GESTION AUTOMATIQUE
ET RAPIDE DES AGRÉMENTS ET DES PRIMES
POUR LA FORMATION EN ALTERNANCE EN ENTREPRISE**

Adressez votre demande d'agrément ou de prime via votre espace professionnel dans la nouvelle application « Mon Espace » du Portail Wallonie : en route vers une gestion automatique et rapide des agréments et des primes pour les entreprises !

COMMENT FAIRE ?

1 DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE D'ACCÈS PRINCIPAL (GAP)

Avant toute connexion à « Mon Espace », le représentant légal de l'entreprise désigne un GAP qui définira les rôles et accès des membres de l'entreprise au sein de la nouvelle application « Mon Espace ».

2 SI CE N'EST PAS DÉJÀ FAIT, CONFIGURER UN COMPTE « MON ESPACE » POUR L'ENTREPRISE

Le GAP se rend sur <https://monespace.wallonie.be>, muni de sa carte d'identité, du code PIN de celle-ci et d'un lecteur ID pour configurer l'espace professionnel de l'entreprise sur l'application.

3 RECHERCHER LES FORMULAIRES EN LIGNE DE DEMANDE D'AGRÈMENT ET DE PRIMES

Le GAP et les membres de l'entreprise dont les rôles et accès dans « Mon Espace » ont été définis au préalable, peuvent accéder aux formulaires de demande d'agrément et de primes **INDEPENDANT (P1)** ou **ENTREPRISE (P2)**. Pour toute connexion, ils devront se munir de leur carte d'identité électronique, du code PIN de celle-ci et d'un lecteur de carte.

Pour accéder aux formulaires liés aux primes: Toutes les démarches ▶ Entreprise ▶ Formation professionnelle ▶ Incitants financiers à la Formation en Alternance ▶ clic sur Formation en alternance - prime pour l'indépendant **(P1)** ou sur Formation en alternance - prime pour l'entreprise **(P2)**

Pour accéder aux formulaires liés aux agréments: Toutes les démarches ▶ Entreprise ▶ Agréments ▶ Demander un agrément en vue de former un apprenant en alternance ▶ clic sur Demande d'agrément en vue de former un apprenant en alternance.

4 COMPLÉTER ET VALIDER LES FORMULAIRES SUR « MON ESPACE »

Une fois les formulaires en ligne complétés, il faut les valider pour que la demande d'agrément ou de primes soit envoyée vers la nouvelle plateforme unique et interactive de la formation en alternance et que l'OFFFA accuse réception de vos demandes.

ATTENTION: Les formulaires de demande de prime sont à envoyer au plus tard 30 jours après la signature du contrat d'alternance !

Il est possible de suivre l'avancement des demandes introduites en se connectant à « Mon Espace ».

- Une question technique sur l'application « Mon Espace » ? **Helpdesk wallon : 078/79.01.02**
- Une question sur votre formulaire ou sur votre demande de prime ? **02/674.29.59 ou info@offa-oip.be**

Mon Espace est une application en développement. Vous serez informé quand des nouvelles fonctionnalités seront disponibles en ligne.